

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA**

Compte rendu de la réunion du 26 juin 2007

Date : 26/06/07

Lieu : DIREN PACA

Heure : 9 h 30

Compte rendu approuvé le : 11/10/07

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs aux DOCOB présentés en séance.

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporamas relatifs à chaque site Natura 2000 examiné
- Diaporama de présentation du SINP (système d'information sur la nature et les paysages)

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Comptes rendus du groupe de travail « zone alpine » du 18/06/2007, séance du matin (FR9301545 et 47) et séance de l'après-midi (FR9301503)
- Compte rendu du groupe de travail « espèces protégées » du 19/06/2007
- Messages ZNIEFF
- Diaporama de présentation du SINP
- Avis N° 2007 – 5, 2007-6 et 2007-7

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

▪ **Programme NATURA 2000**

- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Venterol - Piegut - Grand Vallon » (N° FR 93 01545) : Analyse /Enjeux / Objectifs de conservation. Opérateur ONF 04
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « "Grand Coyer » (FR 93 01547) : Analyse /Enjeux / Objectifs de conservation. Opérateur ONF 04
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Rochebrune - Izoard - Vallée Cerveyrette (FR 93 01503) : Analyse /Enjeux / Objectifs de conservation. Opérateur PNR Queyras
- ✓ Cahier des charges des inventaires biologiques (CCIB) ; Missions rapporteurs : organisation du travail, défraiement

▪ **Informations et dossiers divers**

- ✓ Programme ZNIEFF : outils de communication
- ✓ Groupe de travail espèces protégées : réunion du 19/06
- ✓ Présentation du SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages)

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.  
M. BACHIMON P.  
Mme BELLAN-SANTINI D.  
Mme BERNARD-LAURENT A.  
M. COROT D.  
M. DUMONT B.  
M. GRILLAS P.

M. MAUREL N.  
M. MOUITTE P.  
M. ROUSSET CI.  
M. TARDIEU CI.

Membres du CSRPN non présents :

M. ALZIAR G. (excusé)  
M. CHEYLAN G. (excusé)  
Mme CLEYS-MEKDADE C. (excusée)  
M. COSSON E.  
M. MAGNIN F.  
M. MEURET M. (excusé)  
M. CHAPPAZ R. (excusé)

M. QUEZEL P. (excusé)  
M. ORSINI P.  
M. MEDAIL F. (excusé)  
M. FRANCOUR P. (excusé)  
M. VERLAQUE M. (excusé)  
M. VIDAL E. (excusé)

Également présents :

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ;  
M. HARENG D. ; M. SALLES J.M ; M. ROLLAND R.  
ONF 04 : M. REBOUL D.  
DDAF 04 : M. JOANNELLE P.  
DDAF 05 : M. LEFEVRE L.

PNR Queyras : M. VALLET J. ; M. SUBE F.  
CBNA : Mme GARDET S. ; M. VAN ES J.

Excusé :

Conseil Régional : Mme C. HAYOT

NB : Problème technique sur les envois de convocations et compte rendu

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 24 mai 2007 est adopté avec des corrections de formes mineures.

## 2. Documents d'objectifs

- **DOCOB du site « VENTEROL – PIEGUT – GRAND VALLON » (N° FR9301545)**

**Opérateur** : ONF 04

**Rapporteur scientifique** : Marcel BARBERO

Présentation du site à l'aide d'un diaporama, plus particulièrement axé sur le volet « enjeux et objectifs de conservation ».

Puis le rapporteur scientifique présente les principales conclusions du groupe de travail « zone alpine » tenu le 18 juin (cf. compte-rendu correspondant).

Autres remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Fiches habitats : rajouter un paragraphe sur la typicité ou tout au moins sur la composition floristique locale.
- Fiche Sabot de Vénus : cette plante n'est pas une dicotylédone. Parler de pseudobulbe racinaire plutôt que de bulbe.
- Carte des habitats : faire apparaître un fond cartographique, en transparence. Si cela rend la carte illisible, figurer au moins quelques repères géographiques, et rajouter une carte du site (périmètre simple) avec un fond cartographique.
- Préciser (si confirmé) que certains points d'eau sont « dangereux » pour le bétail. Il a en effet déjà été constaté une intoxication de moutons par des sulfures, issus d'une transformation de sulfates contenus dans la roche mère.
- Matrices enjeux : ajouter une colonne menaces/risques et justifier chaque cotation par un court commentaire (cf. cahier des charges inventaires biologiques).
- Arboriculture : le DOCOB mentionne le souhait des arboriculteurs de « sortir » leurs parcelles du site Natura 2000. Ceci impliquerait une longue procédure de reconsultation réglementaire, que la DIREN ne pense pas utile d'engager sur ce site, d'autant plus que les surfaces concernées sont très faibles et que cette modification du périmètre présenterait pour les arboriculteurs plus de désavantages, car ces parcelles ne seraient plus éligibles aux cofinancements européens. L'opérateur apportera ces explications aux arboriculteurs. En revanche, il pourrait être envisagé une modification plus conséquente du périmètre permettant d'englober des secteurs méritant de l'être alors qu'ils sont actuellement exclus et (éventuellement) de rectifier alors à la marge les secteurs en vergers. Quoi qu'il en soit, toute modification de périmètre ne peut se faire qu'à la demande du COPIL et sur justification scientifique.
- Elevage : l'opérateur précise que la gestion pastorale sur ce site est actuellement mauvaise et induit notamment du surpâturage et la dégradation de certains secteurs de parcours. L'un des objectifs du DOCOB sera d'améliorer cette gestion pastorale.

**Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2007-5 joint)** : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

▪ **DOCOB du site « GRAND COYER » (FR9301547)**

**Opérateur** : ONF 04

**Rapporteur scientifique** : Marcel BARBERO

Présentation du site à l'aide d'un diaporama, plus particulièrement axé sur le volet « enjeux et objectifs de conservation ».

Puis le rapporteur scientifique présente les principales conclusions du groupe de travail « zone alpine » tenu le 18 juin (cf. compte-rendu correspondant).

Autres remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Vipère d'Orsini : le site héberge la plus haute station connue en France (2100 mètres). Rajouter une carte spécifique pour cette espèce.
- Chiroptères : forte richesse. Rajouter une carte « chiroptères », synthétisant l'état actuel des connaissances => carte prospective avec gîtes et zones de distribution effective ou potentielle (notamment gorges de Saint Pierre), axes de déplacement supposés (cf. cahier des charges inventaires biologiques).
- Habitats : Ajouter un paragraphe sur les influences ligures. Rajouter en annexe au moins un relevé phytosociologique typique de formations ligures, afin de compléter le thesaurus.
- Préciser les états de conservation.
- Préciser de quoi dépend le maintien du pastoralisme sur le site, quels sont les facteurs d'influence (positifs et négatifs).
- Milieux ouverts : préciser l'objectif de conservation : porte-t-il plus sur le maintien d'un bon état de conservation ou sur le maintien d'un pourcentage surfacique ? Formuler autant que possible les objectifs sous une forme « opérationnelle », c'est à dire permettant une évaluation tous les 6 ans (cf. nouveau cahier des charges DOCOB).

**Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2007-6 joint)** : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

▪ **DOCOB du site « ROCHEBRUNE – ISOARD – VALLEE DE LA CERVEYRETTE » (N° FR9301503)**

**Opérateur** : PNR Queyras

**Rapporteur scientifique** : Marcel BARBERO

Présentation du site à l'aide d'un diaporama, plus particulièrement axé sur le volet « enjeux et objectifs de conservation ».

Puis le rapporteur scientifique présente les principales conclusions du groupe de travail « zone alpine » tenu le 18 juin (cf. compte-rendu correspondant).

Autres remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Habitats : cartes et fiches trop synthétiques. Des regroupements de plusieurs entités très différentes ont été fait et génèrent une perte d'information préjudiciable. Par exemple plusieurs types d'éboulis ont été regroupés alors qu'ils varient fortement selon l'altitude. Idem pour les landes.
- Les nardaies semblent couvrir plus de 1000 ha mais ne font l'objet d'aucune fiche. Vérifier si cette surface est juste (problème de requête informatique ?) et confirmer la présence de cet habitat (prioritaire si faciès riche en espèces) sur le site, sachant qu'il est présent à proximité dans le Combeynot. Si tel est le cas, rajouter une fiche, une cartographie et le mentionner comme enjeu fort. Point à examiner avec le rapporteur scientifique.
- Rhynchosporium : préciser l'originalité écologique pour la région PACA.
- Dracocéphale : compléter la fiche.

- Odonates : plusieurs habitats humides sont présents sur le site, mais aucune information concernant les odonates n'est apportée. Or une étude réalisée dans les années 1960 par REAL, confirme la présence de nombreuses espèces. Ce compartiment biologique doit donc être présenté dans le DOCOB.
- En réponse à la demande formulée lors du groupe de travail du 18 juin, le CBNA présente une méthode permettant de mieux restituer dans le DOCOB les données détaillées figurant dans l'inventaire cartographique réalisé en 1998/2001 pour le compte du PNRQ. En appuyant sa démonstration cartographique sur plusieurs exemples concrets (habitats 4060, 6170, 9430), le CBNA montre qu'un affinement des cartographies et des fiches habitats est possible. Cette démonstration permet de rassurer le CSRPN.
- Rappel de la DIREN : un des objectifs principaux du DOCOB doit être d'identifier les secteurs où les mesures de gestion préconisées doivent être appliquées (cf. circulaire gestion de fin 2004). Par exemple si une mesure vise les prairies de fauche à *Festuca spadicea*, ces dernières devront être cartographiées explicitement.
- Forêts alpines de mélèze et pin cembro : considéré comme un enjeu fort. Préciser toutefois dans le texte que des opérations de dépressage peuvent être pratiquées.
- Objectif 5 « promotion du tourisme » : il s'agit plus d'une action que d'un objectif. A reformuler.
- Objectif 7 « sensibilisation sur la diversité géologique du site » : ce n'est pas un objectif Natura 2000. Soit reformuler (en liant géologie et habitats), soit supprimer.
- Les actions devront être priorisées.

**Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2007-7 joint)** : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Il est convenu que cette validation est conditionnée à un examen approfondi du DOCOB remanié par le rapporteur scientifique. Une attestation de conformité devra être signée par le rapporteur, confirmant la bonne prise en compte de toutes les remarques.

### 3. Programme NATURA 2000

Cahier des charges des inventaires biologiques (CCIB) : suite à son examen lors de la séance de mai 2007, le document est en cours de finalisation. Il sera diffusé début juillet à l'ensemble des opérateurs.

Missions rapporteurs : de nouvelles modalités de rétribution sont en cours de mise en place, permettant à la fois une plus grande souplesse administrative et une meilleure équité (rétribution proportionnelle au travail fourni). Un contrat de droit privé sera établi entre la DIREN et chaque rapporteur pour chaque mission (donc par site). Chaque rapporteur devra s'assurer que ses statuts lui permettent de signer un contrat de droit privé. Divers outils (contrat type, rapport type, formulaires...) sont en cours d'élaboration et seront prochainement présentés au CSRPN.

### 4. Groupe de travail espèces protégées

Le groupe de travail sur les dossiers d'aménagement concernant des espèces protégées, dont le principe a été acté lors de la précédente réunion, s'est réuni une première fois le 19/06. Sophie Berlin présente les principaux échanges, consignés dans un compte rendu (pièce jointe).

### 5. Programme ZNIEFF : outils de communication

Dorothée MEYER présente la signature graphique des ZNIEFF de PACA, les différents outils en cours de réalisation, les messages de communication (pièce jointe).

Le conseil :

- valide les messages, moyennant une modification du message 4 . Initialement : « les ZNIEFF, un inventaire de description scientifique » devient « les ZNIEFF : un inventaire scientifique qui décrit les milieux naturels »
- demande que le diaporama PP qui sera réalisé puisse être utilisé par les membres du CSRPN pour la formation des étudiants et diverses informations
- propose de participer aux réunions de présentation qui auront lieu dans les départements

## 6. Présentation du SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages)

D. MEYER présente le Système d'Information Nature et Paysage initié par le Ministère chargé de l'Environnement et qui va être mis en œuvre en région par les DIREN (avec association du Conseil Régional selon les cas). Cf diaporama

## 7. Informations et questions diverses

- ✓ Denise BELLAN informe d'un projet de prolongation du moratoire sur le mérrou. Le GECEM va solliciter l'appui du CSRPN sur la base d'un dossier. Projet de motion à préparer pour la prochaine réunion.
- ✓ Dates des prochaines réunions :
  - le jeudi 11 octobre 2007
  - fin novembre ? (date non fixée)

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 H 30.

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

*signé*

*signé*

La prochaine réunion est fixée le jeudi 11 octobre 2007
---

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 5

Date : 26/06/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>VENTEROL – PIEGUT – GRAND VALLON</u> » (N° FR 93 01545) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 26 juin 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par l'Office National des Forêts des Alpes-de-Haute-Provence (ONF 04).

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/06/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 26 juin 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 18/06/2007.

**Avis N° 2007-5** : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 18/06/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 26/06/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 6

Date : 26/06/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>GRAND COYER</u> » (N° FR9301547) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 26 juin 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par l'Office National des Forêts des Alpes-de-Haute-Provence (ONF 04).

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/06/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 26 juin 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 18/06/2007.

**Avis N° 2007-6** : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 18/06/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 26/06/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA</b>		
AVIS N° 2007 - 7		
Date : 26/06/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>ROCHEBRUNE – ISOARD – VALLEE DE LA CERVEYRETTE</u> » (N° FR9301503) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 26 juin 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le Parc Naturel Régional du Queyras.

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/06/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 26 juin 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 18/06/2007.

**Avis N° 2007-7** : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 18/06/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 26/06/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final. Compte tenu des nombreuses remarques formulées, cette validation est conditionnée à un examen approfondi du DOCOB remanié par le rapporteur scientifique, avec l'appui de la DDAF 05 et de la DIREN. Une attestation de conformité devra être signée par le rapporteur, confirmant la bonne prise en compte des remarques.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**